

## **Procès verbal**

Le lundi 11 août 2025 à 19 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 05 août 2025, s'est réunie sous la présidence de Robert OLIVE.

Secrétaire de la séance : Joselyne CAMPS

**Présents** : Jean-Christophe BOURQUIN, Joselyne CAMPS, Christel FORTUNA, André GIOANNI, Marie-Françoise LANCIAUX, Sylvain LIEGARD, Jean-claude MORAT, Françoise OLIVE, Robert OLIVE

**Représentés** : Jean-Paul BONNET représenté par Christel FORTUNA, Florence CARTA représentée par Jean-Christophe BOURQUIN, Alain CATALA représenté par Françoise OLIVE, Benjamin CAZES représenté par Jean-claude MORAT, Roselyne DIAZ représentée par Joselyne CAMPS, Florence BAPTISTE représentée par Robert OLIVE

**Absents et excusés** :

### **Ordre du jour** :

Approbation du compte-rendu de la séance du 7 juillet 2025

Communauté de Communes Roussillon-Conflent : accord local

SYDEEL 66 : Convention extension réseau éclairage public

Schémas Directeurs réseaux eau et assainissement : recrutement AMO

Agrandissement du parking de l'amphithéâtre : travaux

Déclarations d'Intention d'Aliéner

Informations diverses

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint 9 élus présents et 6 membres du conseil municipal représentés.

### **I - Compte-rendu de la séance du 7/7/2025**

Le Procès-verbal de la dernière réunion du conseil municipal est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés. Les Elus avaient reçu le document en même temps que la convocation de la présente séance.

### **II - Accord local de répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la Communauté de Communes Roussillon Conflent - Approbation (N° DE\_2025\_036)**

Le Maire expose à l'assemblée :

Conformément aux articles L.5211-6-1 et L.5211-6-2 du Code général des collectivités territoriales, les communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre peuvent convenir, avant le 31 août de l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux, d'un accord local fixant la répartition des sièges de conseillers communautaires.

Lors de sa séance du 8 juillet 2025, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Roussillon-Conflent a adopté un tel accord local, fixant une nouvelle répartition des sièges entre les communes membres pour la mandature 2026-2032. Cette répartition prend en compte à la fois la population municipale authentifiée et le souci d'une représentation équitable de toutes les communes.

Pour être mis en œuvre, cet accord local doit être approuvé par délibération dans l'ensemble des conseils municipaux des communes membres avant le 31 août 2025, et recueillir :

- soit l'accord de la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population communautaire,
- soit l'accord des deux tiers des conseils municipaux représentant au moins la moitié de la population communautaire.

Le tableau ci-dessous précise la répartition des sièges arrêtée.

Commune	Nbre de sièges
ILLE-SUR-TÊT	10
MILLAS	7
NEFIACH	2
SAINT-FELIU-D'AMONT	2
CORBERE-LES-CABANES	2
BOULETERNERE	2
CORBERE	2
RODES	2
SAINT-MICHEL-DE-LLOTTES	1
BELESTA	1
MONTALBA-LE-CHATEAU	1
BOULE-D'AMONT	1
PRUNET-ET-BELPUIG	1
CASEFABRE	1
GLORIANES	1
total	36

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés le conseil municipal, approuve l'accord local de répartition des sièges de conseillers communautaires tel qu'adopté par le conseil communautaire de la Communauté de Communes Roussillon Conflent lors de sa séance du 8 juillet 2025.

En liminaire de ce point, M. Robert Olive rappelle les règles relatives à la mise en place de l'accord local. Il indique craindre que la commune d'Ille-sur-Têt ne délibère pas à ce sujet et précise qu'en tant que président de la Communauté de communes Roussillon-Conflent, il s'efforce de sensibiliser les élus de cette commune afin qu'une décision soit prise par son conseil municipal.

Lors des échanges précédant la délibération, M. Jean-Christophe Bourquin s'interroge sur l'absence de

trois représentants pour les communes de Néfiach, Saint-Féliu et Corbère-les-Cabanes dans le cadre de l'accord local. M. Jean-Claude Morat ajoute qu'il lui paraît anormal que l'ensemble des communes ne dispose pas, à minima, de deux représentants.

### **III - convention SYDEEL 66 - extension réseau Eclairage Public (avenue du Conflent) (N° DE\_2025\_037)**

Monsieur le Maire rappelle la décision par laquelle l'assemblée a fait le choix d'entreprendre les travaux d'extension de l'avenue du Conflent et il rappelle aussi que la commune est adhérente du Syndicat Départemental d'Énergies et d'Électricité du Pays Catalan (SYDEEL66). Ensuite, Robert OLIVE présente la convention n°TVXEP25004 relative aux travaux d'extension du réseau d'éclairage public de l'avenue du Conflent. Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés autorise le maire à signer la convention financière précédemment présentée et le charge de faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération avant de l'autoriser aussi à signer tout document se rapportant à cette affaire.

### **IV - schéma directeur du système d'assainissement collectif et du réseau de distribution d'eau potable : Assistance à maîtrise d'ouvrage (N° DE\_2025\_038)**

Monsieur le Maire rappelle les délibérations n°DE\_2025\_031 et n°DE\_2025\_032 prises le 7 juillet 2025 et relatives au recrutement d'une assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour accompagner la commune dans la réalisation de ses schémas directeurs. Puis, Robert OLIVE ajoute que le 24 juillet 2025, cinq entreprises ont été consultées par mail et avaient jusqu'au vendredi 8 août pour déposer leurs offres.

(Entreprises consultées : Prige Ingénierie / Gaxieu / Pure Environnement / JCK Ingénierie / Cabinet Merlin)  
Pour parfaire l'information des élus, le maire ajoute que les entreprises Prige Ingénierie et Pure Environnement ont décliné la demande de la commune et que deux autres ont sollicité un délai supplémentaire pour envoyer leur proposition (à savoir : Gaxieu et Cabinet Merlin). En conclusion une seule proposition tarifaire a été reçue par la commune, il s'agit de JCK ingénierie qui propose d'effectuer ces prestations pour un montant de 9.000 € TTC.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal soit d'accorder un délai supplémentaire aux entreprises consultées, soit de confier les prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du schéma directeur du système d'assainissement collectif et du schéma directeur et zonage d'alimentation en eau potable à JCK Ingénierie. Après avoir entendu le maire, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide de confier les prestations d'AMO à JCK Ingénierie.

### **V - Agrandissement du parking de l'amphithéâtre - TRAVAUX - Validation de devis (N° DE\_2025\_039)**

Monsieur le Maire rappelle que jusqu'au 31 décembre 2025 inclus, les acheteurs peuvent conclure un marché de travaux sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 100 000 € HT. Robert OLIVE rappelle aussi aux membres du conseil municipal qu'il a précédemment été décidé l'agrandissement du parking dit de l'amphithéâtre et il présente aux élus trois devis établis par les entreprises BRAULT66, SEMPERE et TP66.

Les 3 devis ont été analysés par le BET S.ABIG et le maire présente le rapport d'analyse des offres. Après avoir entendu le Maire, Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide de confier les travaux d'agrandissement du parking dit de l'Amphithéâtre à l'entreprise la moins disante, à savoir : BRAULT66.

## **VI - Déclarations d'Intention d'aliéner (DIA)**

Robert OLIVE rappelle que depuis le 1er janvier 2025 la Communauté de Communes est devenue compétente en matière de document de planification, emportant de facto la compétence communautaire relative à l'exercice du droit de préemption urbain. Puis il ajoute qu'en tant que Président de la Communauté de Communes, il a souhaité que l'EPCI délègue cette compétence aux maires des communes et cette décision a été entérinée par le Conseil Communautaire en date du 8 juillet 2025.

Ce soir, se sont donc les 2 premières déclarations d'intention d'aliéner de l'année 2025 qui sont présentées aux élus communaux et sur lesquelles ils ont à rendre une décision.

Le Maire présente donc les deux DIA et à l'issue de cela, les membres du conseil municipal décident de ne pas exercer leur droit de préemption pour aucun des deux biens et laisse se poursuivre les ventes suivantes :

- bien référencé section A n°459 (vente de Claude Bernad à Thierry Garcia)
- bien référencé section A n°425 (Vente des conjoints Solère/Trillas à Olivier Lenoir)

## **VII - Informations diverses**

### **1) Climatisation école**

Robert OLIVE indique aux Élus que le climatiseur installé dans la classe de Nicolas Palau a, suite à une installation pas tout à fait réalisée dans les règles de l'art, généré un dégât des eaux dans la pièce. L'entreprise qui a installé le matériel a été contactée et est intervenue pour remettre l'installation en état mais il a tout de même fallu "menacer" le gérant/artisan de recourir à l'assurance afin qu'il corrige bon nombre de défauts et remplace la laine de verre isolant la salle de classe.

### **2) Énergie Solaire du nouvel hôtel de ville**

Le Maire informe les membres du conseil municipal de son étonnement à la lecture des factures d'électricité du bâtiment de la nouvelle mairie. En effet, malgré l'équipement en panneaux solaires en autoconsommation, le nouvel hôtel de ville reste dépendant à près de 60 % du réseau de distribution. Afin de limiter cette consommation, il sera demandé à l'ensemble des usagers du bâtiment de veiller à éteindre les climatiseurs et les systèmes de chauffage lors de leur départ.

### **3) Patrimoine Communal**

Robert OLIVE informe les membres du conseil municipal que dans le cadre des Journées nationales du patrimoine, la commune organisera une conférence consacrée à l'histoire locale. Celle-ci sera animée bénévolement par Yves Escape. En amont de cette conférence, Virginie Fleury, de la Plume de Ninie, proposera aux enfants une chasse au trésor leur permettant de découvrir le centre historique du village.

Le Maire exprime le souhait que cette initiative puisse contribuer à faire renaître une association communale dédiée à la préservation du patrimoine.

### **4) Associations**

Le Maire propose aux élus : qu'en septembre, soit organisé un forum convivial des associations communales. La date précise reste à définir, mais l'événement se déroulera en fin de journée sur une durée d'environ deux heures et sera clôturé par un apéritif offert par la municipalité. Les présidents des associations seront informés rapidement par courrier et le suivi de ce dossier est confié à Jean-Paul BONNET et à Joselyne CAMPS.

### **5) Foncier**

Le Maire informe le Conseil municipal que les terrains limitrophes du plateau des sports et plus précisément les parcelles cadastrées section A n°312, 313, 667, 666, 665, 664 et 225 pourraient prochainement être

mises en vente, à la suite du décès de leur propriétaire survenu en décembre 2024. Une réflexion collective est donc à envisager. L'ensemble des élus se déclare favorable à l'ouverture de cette réflexion. Toutefois, Jean-Claude Morat exprime son opposition à toute construction sur ces parcelles, tandis que Jean-Christophe Bourquin souligne l'importance de « penser aux primo-accédants ». Robert Olive, Maire, estime intéressant d'étudier la possibilité pour la commune d'acquérir ces terrains et d'envisager un désenclavement du plateau des sports. Françoise Olive partage pour sa part la position de M. Morat et insiste sur la nécessité de préserver des zones vertes. Aucune décision n'est arrêtée à ce stade. Le Maire précise que les services municipaux s'efforcent actuellement de prendre contact avec le notaire chargé de la succession.

#### 6) Motion de soutien à la reconnaissance du catalan comme langue officielle de l'union européenne (N° DE\_2025\_040)

Les élus constatent que le catalan est une langue parlée par plus de 10 millions de personnes en Europe, parmi lesquelles de nombreux citoyens de la Catalogne Nord, la majeure partie du département des Pyrénées-Orientales ;

mais aussi que le catalan est reconnu comme langue co-officielle dans plusieurs régions d'Espagne et que le gouvernement espagnol a présenté une demande officielle à l'Union européenne afin que le catalan soit reconnu comme langue officielle à part entière au sein des institutions européennes. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés exprime son soutien à la demande de reconnaissance du catalan comme langue officielle de l'Union européenne, puis invite le Gouvernement de la République Française à soutenir cette demande auprès des institutions européennes.

#### 7) Courriers des Administrés

Le Maire donne lecture aux membres de l'assemblée délibérante de deux courriers d'administrés reçus en mairie :

Le premier, reçu en recommandé avec accusé de réception, a été expédié par les conjoints SOLER et est relatif à leur terrain sis "Camp del boscos" constitué des parcelles A796 / A797 / A197 et A1219.

Le second a été déposé au secrétariat de la mairie par Gilles Bery et relate des faits d'incivilité survenus sur le Cami Ralet, en ce début de mois.

#### 8) Feu de l'Aude

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil municipal du message transmis par l'Association des Maires des Pyrénées-Orientales (AMF66) relayant l'appel à solidarité lancé par l'Association des Maires de l'Aude (AMA), suite à l'incendie d'une intensité exceptionnelle survenu le 5 août 2025 à Ribaute. Ce sinistre a détruit près de 17 000 hectares dans le massif des Corbières, impactant gravement quinze communes et entraînant des conséquences humaines, sociales, environnementales et économiques majeures. Afin de venir en aide aux communes sinistrées, un fonds de solidarité a été mis en place par l'AMA, avec le soutien de l'AMF66, pour recueillir les contributions des collectivités, entreprises et citoyens. Robert OLIVE ajoute que les dons collectés seront centralisés par l'AMA, en lien avec la préfecture de l'Aude, puis redistribués équitablement selon les besoins exprimés. Après débat, le Conseil municipal décide, pour l'instant, de ne pas accorder d'aide financière dans le cadre de ce fonds de solidarité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire clôt et lève la séance à 20h14

Robert OLIVE  
Président de séance